

DRC1705 B – Droit constitutionnel

William Legault-Lacasse

Hiver

Description du cours

- Introduction au droit constitutionnel;
- Histoire du droit constitutionnel canadien et principes généraux;
- Formes de gouvernement;
- Séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire);
- Fédéralisme canadien;
- Partage des compétences;
- Modification constitutionnelle;
- Interprétation et enjeux;
- Protection des droits et libertés; et
- Droits des autochtones et des minorités linguistiques.

Objectif du cours

Dans ce cours, les étudiants seront initiés à l’historique, aux sources, aux notions et aux grands principes du droit constitutionnel canadien. Ils seront en mesure de décrire les formes de gouvernement et comprendre le partage des compétences, tout en réfléchissant sur la dynamique politique liée aux pouvoirs étatiques dans le fédéralisme canadien. Ils seront aussi initiés à la protection des droits et libertés. À la fin de ce cours, les étudiants auront acquis des connaissances et des compétences de base en droit constitutionnel canadien relatif à l’aménagement des principaux pouvoirs publics et à la protection des droits fondamentaux.

Méthode d’enseignement

Enseignement magistral, discussions et exposition aux débats parlementaires.

Méthode d’évaluation

- Examen intra-semestriel non préjudiciable (30%)
- Examen final (70% ou 100%)

Principaux instruments de travail

- Henri Brun, Guy Tremblay et Eugénie Brouillet, Droit constitutionnel, 6^e édition, Cowansville, Éd. Yvon Blais, 2014.
- Jurisprudence, articles et vidéos envoyés par le professeur.